

COMMUNE DE BARTENHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025 A 19H00
PUBLIE LE :

ORDRE DU JOUR

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 – INSTALLATION D’UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

POINT 03 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 09 JUILLET 2025

POINT 04 – FINANCE

04-01 Convention d'attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération – Travaux de rénovation de la chaufferie du complexe sportif ESPACE 2000 – Approbation et autorisation de signature

04-02 Subventions activités sportives – modification du tableau de versement pour le sport adapté

POINT 05 - ADMINISTRATION

05-01 Autorisation de recours au contrat d'apprentissage

POINT 06 - DIVERS

PRESENTS

M. Le Maire

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoints

Marie-Rose SCHOLER

Jean-Luc MADER

Chantal KIENLEN

Ariane RINQUEBACH

Pascal OTT

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Patrick CAPON

Gilbert HARNIST

Hubert KIRCHHOFFER

Christelle NAAS

Alexandra GEISS NOBEL-THOMAS

Laetitia GSELL

Silvana GONZO

Matthieu SCHOCH

Philippe KIELWASSER

Jérôme NOEGLINN

Laetitia HOLDER

Sébastien BLANCHARD

Luc BOSTAETTER

Véronique BRENDER

VOTES PAR PROCURATIONS

M Ariel BISSELBACH, adjoint au Maire, qui a donné procuration à M Bernard KANNENGIESER, maire

Mme Fabienne JAECK, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Jean-Luc MADER, Adjoint au Maire

Mme Nathalie KRASNOPOLSKI, conseillère municipale, qui a donné procuration à Mme Marie-Christine BROGLIE, Adjointe au Maire

ABSENTS NON EXCUSES

M Joris THURNHERR

Mme Céline CHRISTE-SOULAGE

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint (22 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le code électoral et notamment l'article L.270,

Vu le courrier de démission de Monsieur Patrick LUDWIG en date du 8 juillet 2025 de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Monsieur le Sous-préfet de cette démission, qui en a pris acte,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseil municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Vu la lettre en date du 10 juillet 2025 de Monsieur le Maire à Madame Véronique BRENDER afin de lui proposer le poste de conseillère.

Est désignée pour remplacer Monsieur Patrick LUDWIG au conseil municipal, Madame Véronique BRENDER, qui a accepté cette fonction.

Le conseil municipal prend acte :

- de l'installation de Madame Véronique BRENDER en qualité de conseillère municipale,
- de la modification du tableau du conseil municipal

POINT 03 – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 09 JUILLET 2025

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022

BV TL

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2025 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Le conseil municipal en prend acte.

POINT 04 – FINANCE

04-01 Convention d'attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération – Travaux de rénovation de la chaufferie du complexe sportif ESPACE 2000 – Approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer avec Saint-Louis Agglomération une convention d'attribution d'un fonds de concours permettant à la commune d'obtenir une subvention de 55 874,95 € (18%) pour les travaux de rénovation de la chaufferie du complexe sportif Espace 2000 de la catégorie "Efficacité énergétique – système de chauffage" dont le montant total s'élève à 312 125,16 € HT.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Subventions activités sportives – modification du tableau de versement pour le sport adapté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération du 02/04/2025, point 04-08-03, concernait l'approbation du versement des subventions sportives notamment celles pour le sport adapté.

Suite à transmission du Service des Sports de la Collectivité Européenne d'Alsace du tableau des jeunes licenciés sportifs pour l'année 2025, il y a lieu de réajuster les montants attribués aux associations comme suit :

SUBVENTION C/65748 – SPORT				
Fonctions	Bénéficiaires	BP 2025	Notification C.E.A.	Montant à verser
020	SPORT ADAPTE	3 000,00 €		
020	Sport Adapté : Gymnastique		1 853,00 €	1 853,00 €
TOTAL EN €		3 000,00 €	1 853,00 €	1 853,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver les modifications apportées au tableau des subventions pour « activités sportives associatives » de l'exercice 2025, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65748 ;
- 2) de l'autoriser à les verser

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – ADMINISTRATION

05-01 Autorisation de recours au contrat d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 04/09/2025, sous le numéro CST2025/231.

M. le Maire Bernard KANNENGIESER expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant

SV TL

l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider :

1°) de recourir au contrat d'apprentissage,

2°) de conclure, dès la rentrée scolaire 2025/2026 (*année*), un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Ecole maternelle Les Lilas	A.T.S.E.M	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	10 mois

3°) de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

4°) de prévoir que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget de la Commune de Bartenheim, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 06 – DIVERS

Interventions

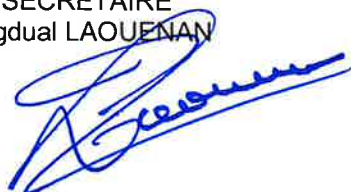
En préambule du conseil, M le Maire Bernard KANNENGIESER tient à exprimer son plein soutien à M Gaston LATSCHA maire de Héisingue et à l'agent communal qui ont été respectivement menacés et blessés par des gens du voyage installés illicitement sur le parking de la Comète. Cela fait 30 ans que ce problème dure et prend de l'importance. C'est une situation qui ne peut plus durer.

Au point divers, M Jérôme NOEGLÉN exprime également son soutien au maire de Héisingue et à son personnel. Il réclame des solutions fermes de la part de l'Etat pour empêcher les intrusions en terrains privés et les voies de fait de la part des gens du voyage. Dans un autre registre, il intervient sur la communication de la gestion des déchets de la part de SLA qu'il estime défaillante. Des particuliers reçoivent des pastilles rouges pour un mauvais tri, la compétence déchets devient plus chère et offre moins de service. Il demande à suspendre les contraintes quand on compare avec les GDV qui ne font rien pour trier.

M Luc BOSTAETTER se plaint qu'il y ait trop de voitures qui roulent sur la piste cyclable Bartenheim Blotzheim. Mme Marie-Rose SCHOLER 1^{ère} adjointe répond que les Brigades Vertes et la police municipale de Blotzheim passent régulièrement pour contrôler la qualité d'ayant-droit. M Hubert KIRCHHOFFER précise que cette voie est mixte et sert aux agriculteurs pour se rendre à leurs champs avec leurs véhicules, il a constaté que des cyclistes sont très imprudents et se croient prioritaires, alors que c'est une voie partagée.

Après différents échanges sur des questions de voiries, Monsieur le Maire lève la séance à 19h38.

LE SECRETAIRE
Tugdual LAOUENAN




LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER

